

Objectif CO₂ :

du diagnostic à l'action

Les quatre étapes clés

1.

L'AUTOÉVALUATION
VÉRIFIER L'EXISTENCE DES CONDITIONS PRÉALABLES

2.

LA RÉALISATION DU DIAGNOSTIC CO₂
DÉFINIR UN ÉTAT DE RÉFÉRENCE ET UN PLAN D'ACTIONS

3.

LA SIGNATURE DE LA CHARTE
S'ENGAGER SOLENNELLEMENT

4.

LE SUIVI ANNUEL
VÉRIFIER LE RESPECT DES ENGAGEMENTS

Pour en savoir plus :

www.ademe.fr/transports
www.transports.developpement-durable.gouv.fr
www.laregion.fr

Coordonnées du Chargé de mission régional pouvant vous accompagner en Languedoc-Roussillon (intervention prise en charge par les partenaires régionaux) :

Bertrand DUMAS

Objectif CO₂ - Maison du Transport - GTR

Centre Routier de Sète Z.A. - 34110 Frontignan-La Peyrade

Courriel : objectif.co2.lr@free.fr - Tél. 06 87 33 45 45 ou 04 67 48 64 22



ADEME n° 4481 - Décembre 2009 - 2 000 exemplaires - Conception : Cabinet Horizon Public - Design : andersongreg.com
Photos : © Mikael Damkier - Tomo Jesenichnik - yang yu - Beboy - moodboard - Fotolia.com / © Corbis / Imprimé sur papier recyclé avec utilisation d'encre végétale



Objectif CO₂



Les transporteurs s'engagent

Les conclusions du Grenelle Environnement ont retenu l'objectif de réduire de 20% d'ici à 2020 les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) de l'ensemble des transports en France.

Pour faire face à ce défi, le secteur du transport routier de marchandises doit adopter des mesures qui allient à la fois l'organisation et la technologie des transports. Dans cet esprit, le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat, et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), en collaboration avec la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers et la fédération des entreprises de Transport et Logistique de France, ont élaboré la charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂ des transporteurs routiers de marchandises (TRM).



LANGUEDOC - ROUSSILLON

Objectif CO₂ :

Quels bénéfices pour votre entreprise ?



Un bénéfice économique

Réduire vos émissions de CO₂, c'est réduire votre consommation de carburant et votre vulnérabilité face aux aléas des cours des produits pétroliers.

Un bénéfice commercial

Réduire vos émissions de CO₂, c'est maintenir un avantage concurrentiel et répondre à une demande des chargeurs et des donneurs d'ordres soucieux de réduire l'impact carbone de leurs activités de transport.

Un bénéfice managérial

Réduire vos émissions de CO₂, c'est impliquer l'ensemble des collaborateurs de votre entreprise autour d'un objectif fédérateur.

Un bénéfice environnemental

Réduire vos émissions de CO₂, c'est améliorer l'image de la profession auprès du grand public. C'est participer très concrètement à la lutte contre le changement climatique et contribuer à atteindre les objectifs du Grenelle Environnement. C'est aussi réduire l'encombrement du trafic, les nuisances sonores et améliorer la qualité de l'air.

EXEMPLES DE GAINS

- Installer des déflecteurs, c'est 3 % d'économie de carburant en moyenne
- Utiliser des pneumatiques « verts », c'est 3 % d'économie de carburant en moyenne
- Brider un véhicule à 80 km/h, c'est 5% d'économie de carburant en moyenne
- Former à l'éco-conduite c'est jusqu'à 10% d'économie de carburant

Objectif CO₂ :

Comment parvenir à des résultats ?

... en mettant en œuvre au moins 1 action sur chacun des 4 axes suivants :

> Axe 1 Le véhicule

En utilisant des équipements et des solutions technologiques reconnus, vous réduisez vos consommations de carburant et donc vos émissions de CO₂.



> Axe 2 Le carburant

En utilisant des logiciels ou des carburants alternatifs, vous gérez mieux la consommation, par exemple grâce à des logiciels ou des carburants alternatifs.



> Axe 3 Le conducteur

En formant à l'éco-conduite, vous responsabilisez vos équipes et réduisez vos consommations et émissions de CO₂.



> Axe 4 L'organisation des transports

En impliquant votre entreprise, vous impliquez aussi vos donneurs d'ordres, vos sous-traitants et l'ensemble des professionnels de la logistique.



ACTIONS LES PLUS SOUVENT MISES EN ŒUVRE :

- > l'accélération de la modernisation et de l'équipement de la flotte ;
- > le choix d'équipements, d'accessoires et de pneumatiques économisant la consommation ;
- > l'utilisation de carburants alternatifs ;
- > l'utilisation de boîtes robotisées ;
- > le bridage des moteurs à 80-85 km/h ;
- > le suivi informatique de la consommation ;
- > la formation des conducteurs à l'écoconduite ;
- > la mise en place de primes incitatives pour les conducteurs ;
- > le recours au transport combiné ;
- > l'implication des clients et /ou des sous-traitants ;
- > l'optimisation des flux et du remplissage des camions...